

Monsieur le Directeur,

Avant tout, l'Alliance tient à vous souhaiter la Bienvenue dans notre département du Pas-de-Calais. Vous le savez certainement, mais nous tenions à vous le rappeler que notre département depuis des années subit de plein fouet des suppressions d'emplois incessantes, et malgré tout, nos collègues assument du mieux qu'ils peuvent leur mission de service public. L'Alliance tenait donc à les saluer pour leur professionnalisme incontournable autant qu'admirable.

Cette déclaration liminaire concernant divers points des ordres du jour des précédents CTL, il est bien évident que vous ne vous sentez pas concerné car vous « prenez le train en marche ». Ces divers points concernent exclusivement des décisions de votre prédécesseur, Monsieur Matthieu. Mais, si vous n'êtes évidemment pas concerné par ces points, à titre personnel, vous le devenez à titre professionnel, en votre qualité de directeur des finances publiques de notre cher département du Pas-de-Calais.

Au cours des CTL des 28 février et 14 mars, vous nous avez présenté pour vote un point sur le nouveau règlement du CTL. Nous vous avons demandé pourquoi présenter à un vote un point non-modifiable, car c'est totalement incohérent. Ensuite, vous aviez mis à l'ordre du jour du CTL du 28 février un point sur les agents de services, en communiquant aux Organisations syndicales tous les documents personnels des agents de service concernant leurs missions. Nous vous avons alors rappelé qu'il est illégal d'évoquer des dossiers personnels au cours d'un CTL, mais, vous n'en avez nullement tenu compte, ni pris acte.

Nous avons alors demandé à la direction du 14 mars, en la personne de Mme Degond :

- pourquoi mettre à l'ordre du jour un point totalement incohérent comme le premier.
- pourquoi mettre à l'ordre du jour un point illégal comme le second

Nous n'avons jamais eu de vraie réponse, mais juste une tentative de réponse, franchement à « coté de la plaque »

Aujourd'hui, vous avez mis à l'ordre du jour de ce CTL, et pour avis, ce qui signifie que les Organisations syndicales devront voter, un point concernant l'arrêté portant sur la désignation des comptables des SPF-E pour l'établissement d'avis de mise en recouvrement . Au cas où vous ne le sauriez pas, cet arrêté est a entête du Ministère de l'Économie et des Finances et il est signé par délégation par le directeur général des finances publiques pour le secrétaire d'État chargé du budget et des comptes publics.

Et, vous nous demandez de voter sur ce point ! Mais, Monsieur le Directeur, que ferez-vous si l'ensemble des organisations syndicales votaient Contre cet arrêté ? Vous allez demander au Ministère de l'Économie et des Finances , par l'intermédiaire du Directeur général des finances publiques de l'annuler ??

Soyons sérieux, et responsable, cette petite phrase ne concernant que les Organisations syndicales. Cette attitude de vouloir « mettre au vote » des points parfaitement et totalement non-modifiables est vraiment incohérente, et ne sert strictement à rien mais alors, rien du tout.

Vous n'avez jamais répondu à nos questions concernant les points incohérents ou illégaux. Vous nous avez dit que c'est la Direction Générale qui vous impose ce type de comportement. Nous vous avons donc fait remarquer que ce comportement est totalement inutile, stupide et usant. Ce n'est pas du dialogue social que de discuter sur des points non-modifiables ou illégaux, mais c'est purement et uniquement du monologue social qui porte atteinte aux intérêts des collègues de la DDFiP 62, dans un contexte grave de suppressions d'emplois et de souffrance au travail.

En cette époque pré-électorale, un certain silence de circonstance règne sur la DDFiP du Pas de Calais. Pourtant, nos collègues souhaiteraient bien savoir comment ils seront traités en 2018. La DDFiP 62 prévoit-elle des restructurations ? les agents de la DDFiP 62 ne sont pas des citoyens de "seconde classe" au point d'être occultés et maintenus dans l'ignorance de leur avenir. Nous ne pouvons qu'émettre le souhait que pour une fois notre département du Pas de Calais se trouvera épargné de grosses restructurations préjudiciables aux agents.

L'Alliance vous remercie pour votre attention.

**les représentant(e)s de l'Alliance**

Nathalie Jeamart, Trésorerie de Lens-Municipale

Gabriel Gaillard, E R D 62

Jean-François Waille, Trésorerie de Beuvry

Christine Duval, PCE Lens